

PAR COURRIEL

Québec, le 25 juin 2024

N/Réf. : 2024-11933

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 30 mai 2024, visant à obtenir « copie de tous les courriels ou autres communications et tous les documents (y compris, mais sans s'y limiter, les power points, les visioconférences enregistrés, les notes d'information, mémorandums, etc.) du 1er septembre 2023 au présent transmis au sein de l'organisation du MSP concernant des rencontres avec l'Association des directeurs de police des Premières nations et Inuits qui aurait portées sur le financement par le Québec des services policiers autochtones ».

Nous vous transmettons les documents repérés par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Vous remarquerez, sur certaines pages transmises, que nous avons masqué des renseignements personnels appartenant à des tiers en vertu des articles 53, 54, 57 al.2 et 59 de la Loi sur l'accès.

Le MSP a également repéré un document qui ne peut vous être communiqué en application des articles 19, 20, 37 et 39 de la Loi sur l'accès. En effet, ce document contient des analyses, avis et recommandations liés à un processus décisionnel en cours. La divulgation de ce dernier pourrait porter préjudice à des négociations avec un autre gouvernement et organisme.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

...2

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Nadine Léveillé

p. j. Articles de la loi et avis de recours en révision

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION II

RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

§ 1. — *Renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales*

19. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement ou une organisation internationale.

1982, c. 30, a. 19.

§ 2. — *Renseignements ayant des incidences sur les négociations entre organismes publics*

20. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public dans un domaine de leur compétence.

1982, c. 30, a. 20.

§ 5. — *Renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques*

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Objet: TR: Présentation MSP - méthodologie des Ententes
Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: lun. 2024-05-27 13:00
Fin: lun. 2024-05-27 14:00
Afficher la disponibilité: Provisoire

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Pas encore de réponse

Organisateur: MYRIAM POIRIER

-----Rendez-vous d'origine-----

De : MYRIAM POIRIER [REDACTED]@msp.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 mai 2024 12:56

À : MYRIAM POIRIER; Pierre Simard- DG ADPPNIQ; [REDACTED]@ps-sp.gc.ca; Johnston, Cory; JEAN-PHILIPPE DEQUEN

Cc : Dwayne Zacharie; Jean Duchesneau; SANIHA ELIZABETH JAAFRIA

Objet : Présentation MSP - méthodologie des Ententes

Date : 27 mai 2024 13:00-14:00 (UTC-05:00) Est (É.-U. et Canada).

Où : Réunion Microsoft Teams

Bonjour Pierre,

Nous aimerions inviter les cadres de l'ADPPNIQ pour une séance d'information, afin de discuter des montants supplémentaires disponibles afin de stabiliser et renforcer les corps de police autochtone du Québec sur une période de 5 ans. Comme vous le savez, le gouvernement du Québec, dans son dernier budget, a officiellement annoncé des montants supplémentaire pour les corps de polices autochtones qui, couplés aux montants alloués par le gouvernement du Canada à travers le PSPPNI, nous permettent de pouvoir envisager une bonification significative des contributions du Québec et du Canada.

Avant de contacter les différents corps de police, nous souhaiterions vous informer de notre démarche et de la méthodologie qui sera mise en place au cours des prochains mois.

Cordialement,

Zoé Boivin pour **Myriam Poirier**

Directrice générale

Direction générale aux activités et à l'organisation policières
Sous-ministériat adjoint des Affaires policières

Ministère de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 7^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
[REDACTED]

RENE BOUDREAU

De: Marco Leclerc [REDACTED]@adppniq.ca>
Envoyé: 2 mai 2024 08:29
À: RENE BOUDREAU; Charles Magnan
Cc: Stephan Montreuil
Objet: Re: Demande ajout sujet - Colloque directeurs de police autochtone (juin 2024)

Salut René,

14h00 en PM est ok pour vous?

Obtenir [Outlook pour Android](#)

From: Marco Leclerc [REDACTED]@adppniq.ca>
Sent: Thursday, May 2, 2024 8:23:54 AM
To: RENE BOUDREAU [REDACTED]@msp.gouv.qc.ca>; Charles Magnan [REDACTED]@adppniq.ca>
Subject: Re: Demande ajout sujet - Colloque directeurs de police autochtone (juin 2024)

Salut René,

Désolé du délai nous avons plusieurs rencontres et déplacement cette semaine.
Je vais voir avec Stephan ce matin et je te reviens rapidement.

Obtenir [Outlook pour Android](#)

From: RENE BOUDREAU <[REDACTED]@msp.gouv.qc.ca>
Sent: Thursday, May 2, 2024 8:13:38 AM
To: Charles Magnan [REDACTED]@adppniq.ca>; Marco Leclerc [REDACTED]@adppniq.ca>
Subject: TR: Demande ajout sujet - Colloque directeurs de police autochtone (juin 2024)

Bonjour messieurs,

Si vous seriez disponibles aujourd'hui et/ou demain pour planifier une rencontre avec notre coordonnateur ministériel des mandats stratégiques Charles Lafrenière, cela serait apprécié.

Merci à l'avance de votre précieuse collaboration.

Cordialement,

RENÉ BOUDREAU, M.A. ÉCONOMIQUE | CONSEILLER STRATÉGIQUE EN AFFAIRES AUTOCHTONES

DIRECTION DE LA COORDINATION MINISTÉRIELLE ET DES AFFAIRES AUTOCHTONES
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
2525 BOULEVARD LAURIER, 10^e ÉTAGE, TOUR DU SAINT-LAURENT
QUÉBEC (QUÉBEC) G1V 2L2
CELLULAIRE DU BUREAU: [REDACTED]
[REDACTED]@MSP.GOUV.QC.CA

De : CHARLES LAFRENIERE <[REDACTED]@msp.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 mai 2024 18:27

À : RENE BOUDREAU <[REDACTED]@msp.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Demande ajout sujet - Colloque directeurs de police autochtone (juin 2024)

Salut René!

As-tu eu un retour de nos collègues concernant la planification de cette rencontre ?

Comme il y a plusieurs étapes à franchir avant d'avoir les affiches « prêtes » pour le colloque (transmission du bon de commande pour savoir quels sont les besoins des CPA, traduction le cas échéant, impression, livraison au MSP), il faudrait essayer de les attraper plus tôt que tard pour ne pas passer à côté du X juin.

Je suis dispo s'il y a quoi que ce soit 😊

Merci pour ton aide et bonne fin de journée,

Charles Lafrenière

Coordonnateur ministériel | Mandats stratégiques



Direction de la coordination ministérielle et des affaires autochtones

Bureau du sous-ministre

Ministère de la Sécurité publique

2525, boulevard Laurier, 10e étage

Québec (Québec) G1V 2L2

Cellulaire : [REDACTED]

[REDACTED]@msp.gouv.qc.ca

De : RENE BOUDREAU [REDACTED]@msp.gouv.qc.ca>

Envoyé : 22 avril 2024 15:04

À : Charles Magnan [REDACTED]@adppniq.ca>; Marco Leclerc [REDACTED]@adppniq.ca>

Cc : CHARLES LAFRENIERE [REDACTED]@msp.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demande ajout sujet - Colloque directeurs de police autochtone (juin 2024)

Bonjour messieurs Magnan et Leclerc,

Je voudrais connaître vos disponibilités d'ici la fin de la semaine prochaine pour organiser une rencontre Teams avec mon collègue de la direction Charles Lafrenière.

L'objectif est de vous présenter brièvement la campagne de sensibilisation « Je ne suis pas à vendre » contre l'exploitation sexuelle des mineurs, en particulier auprès des PNI.

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/semaine-et-journee-nationale-de-lutte-contre-l-exploitation-sexuelle-des-mineurs-le-gouvernement-du-quebec-lance-une-campagne-de-sensibilisation-810746396.html>

Nous voulons connaître l'intérêt et les besoins des 22 directeurs de police, afin que d'imprimer la quantité d'affiches exactes selon la langue de leur choix. Nous pourrions leur remettre les affiches lors du Colloque en juin à Lévis.

Cette campagne s'est développée en partenariat avec le Secrétariat à la condition féminine et plusieurs regroupements autochtones représentant les diverses réalités de la population autochtone à travers le Québec. La campagne vise à sensibiliser la population, en particulier les membres des Premières Nations et les Inuits, à la problématique de l'exploitation sexuelle des mineurs et à ses conséquences ainsi qu'à faire connaître les ressources d'aide pour les personnes victimes et leurs proches.

Merci à l'avance de votre précieuse collaboration.

Cordialement,

RENÉ BOUDREAU, M.A. ÉCONOMIQUE | CONSEILLER STRATÉGIQUE EN AFFAIRES AUTOCHTONES

DIRECTION DE LA COORDINATION MINISTÉRIELLE ET DES AFFAIRES AUTOCHTONES

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2525 BOULEVARD LAURIER, 10^E ÉTAGE, TOUR DU SAINT-LAURENT

QUÉBEC (QUÉBEC) G1V 2L2

CELLULAIRE DU BUREAU: [REDACTED]

[REDACTED]@MSP.GOUV.QC.CA

De : Charles Magnan [REDACTED]@adppniq.ca>

Envoyé : 1 mars 2024 15:34

À : CHARLES LAFRENIERE [REDACTED]@msp.gouv.qc.ca>; RENE BOUDREAU [REDACTED]@msp.gouv.qc.ca>

Objet : Re: Demande ajout sujet - Colloque directeurs de police autochtone (juin 2024)

Some people who received this message don't often get email from [REDACTED]@adppniq.ca. [Learn why this is important](#)

Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Kwe messieurs Lafrenière et Boudreau,

J'espère que vous avez eu une excellente semaine.

Je vous remercie pour votre patience, nous avons complété la programmation de notre prochain colloque tout récemment. C'est annéé, le contenu se concentre sur la bonification des habiletés de gestion de nos directeurs.trices. Donc, il n'y aura pas de place pour présenter le *Programme Les Survivantes*.

Cependant, c'est un sujet qui est mérite l'attention de nos membres. Les alternatives seraient de présenter durant une de nos rencontres mensuelles sur Teams. Également, êtes-vous en contact avec les préventionnistes, agent socio-communautaire de nos corps policiers.

Merci, bon après-midi et bon weekend!

Charles Magnan

Coordonnateur en communications / Communications Coordinator

ADPPNIQ - Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuits du Québec

QAFNIPD – Quebec Association of First Nation and Inuit Police Directors

[REDACTED]@adppniq.ca



Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

From: ROXANNE JOBIN <[REDACTED]@msp.gouv.qc.ca>
Date: Monday, October 30, 2023 at 4:01 PM
To: Charles Magnan [REDACTED]@adppniq.ca>
Subject: RE: Demande ajout sujet - Colloque directeurs de police autochtone (juin 2024)

Bonjour Charles,

Dans le cadre du prochain colloque, l'un de mes collègues du MSP souhaiterait proposer des sujets à présenter aux directeurs de police.

Serait-il possible pour toi de lui faire un suivi quant à l'intérêt de sa proposition ?

Merci beaucoup et bonne journée,

Roxanne Jobin
Conseillère en affaires policières autochtones et enjeux sociaux
Direction des affaires policières autochtones

Ministère de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 7e étage
Tour du Saint-Laurent
Québec (Québec) G1V 2L2
418 646-6777 poste [REDACTED]
[REDACTED]@msp.gouv.qc.ca
www.securitepublique.gouv.qc.ca

Sécurité publique
Québec

De : RENE BOUDREAU [REDACTED]@msp.gouv.qc.ca>
Envoyé : 24 octobre 2023 14:35
À : ROXANNE JOBIN [REDACTED]@msp.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Demande ajout sujet - Colloque directeurs de police autochtone (juin 2024)

Allô Roxanne,

Je demeure disponible pour en discuter.

Cordialement,

DIRECTION DE LA COORDINATION MINISTÉRIELLE ET DES AFFAIRES AUTOCHTONES

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2525 BOULEVARD LAURIER, 10^E ÉTAGE, TOUR DU SAINT-LAURENT

QUÉBEC (QUÉBEC) G1V 2L2

CELLULAIRE DU BUREAU: (██████████) ██████████
██████████@MSP.GOUV.QC.CA

De : CHARLES LAFRENIERE <██████████@msp.gouv.qc.ca>

Envoyé : 24 octobre 2023 14:07

À : RENE BOUDREAU ██████████@msp.gouv.qc.ca>

Cc : GENEVIEVE LAMOTHE ██████████@msp.gouv.qc.ca>

Objet : Demande ajout sujet - Colloque directeurs de police autochtone (juin 2024)

Bonjour René,

Comme discuté verbalement, nous aimerions faire l'ajout d'un sujet touchant le *Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs au colloque des directeurs de police autochtones* (PACSESM) au prochain colloque des directeurs de police autochtone.

Plus spécifiquement, bien que la formule demeure à préciser (bloc dans la programmation et/ou kiosque ou autres), nous aimerions faire l'ajout des éléments suivants :

- Présentation du Programme Les Survivantes (Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme / mesure #25 du PACSESM). Il pourrait s'agir d'un témoignage d'une personne ayant été victime et/ou une présentation plus générale de l'EILP, mais ce serait pertinent que ces contenus soient présentés aux directeurs de CPA;
- Présentation des concepts/contenus qui auront été développés dans le cadre des mesures suivantes du PACSESM :
 - **A1** : Mener des activités de sensibilisation destinées spécialement aux membres des Premières Nations et aux Inuit.
 - **A2** : Mener des actions de communications ciblées sur le phénomène de l'exploitation sexuelle s'adressant aux employeurs et aux travailleurs en régions éloignées.
- Il y aurait également lieu de faire la distribution des affiches qui auront été produites dans le cadre des mesures précitées (possibilité que le kiosque en fasse à distribution après qu'une présentation ait eu lieu à cet effet.

Bref, nous avons encore des réflexions à faire sur la formule à privilégier pour partager les contenus précités, mais il serait important d'informer Roxanne Jobin de notre demande.

Je demeure disponible au besoin.

Merci et bonne journée,

Charles Lafrenière

Coordonnateur ministériel | Mandats stratégiques



Direction de la coordination ministérielle et des affaires autochtones
Ministère de la Sécurité publique

2525, boulevard Laurier, 10e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Cellulaire [REDACTED]
[REDACTED]@msp.gouv.qc.ca

Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.